AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0351
FR0010417345-FS0123

6 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2018, complété par un courrier reçu le 6 février 2018, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 janvier 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir indirectement 1 223 429 actions DBV TECHNOLOGIES[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
FIAM LLC	124 410	0,50
FMR Co., Inc.	789 380	3,16
FIAM Trust Co.	306 557	1,23
Strategic Advisors, Inc.	3 082	0,01
Total FMR LLC	**1 223 429**	**4,90**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES hors et sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

[2] Dont (i) 1 087 689 actions DBV TECHNOLOGIES sous forme d'ADR et (ii) 4 850 actions DBV TECHNOLOGIES assimilées au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, permettant au déclarant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[3] Sur la base d'un capital composé de 24 990 822 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.